



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

<http://www.congres-parfumscosmetiques.com/>

Nom de l'Evènement : Congrès Parfums & Cosmétiques (ci-après dénommé l'« Evènement »):
Date: 6 & 7 novembre 2019 (ci-après dénommée « Date »)
Site: Chartexpo (ci-après dénommé « Site »):
Ville: Chartres , Pays: France

1. ORGANISATION

L'Evènement est organisé par la Cosmetic Valley, Association loi 1901, dont le siège social est situé au 1 Place de la Cathédrale - 28000 CHARTRES - France, ci-après dénommé l'Organisateur.

2. OBJET

Ces conditions générales s'appliquent à l'Evènement organisé par l'Organisateur. Elles décrivent les droits et obligations de l'Organisateur et de la société signataire, ci-après dénommée le « Participant » qui reconnaît et se conforme à ces conditions générales.

3. LIEU ET DATES

L'Evènement aura dans le Site et aux Dates indiquées ci-dessus. L'Organisateur se réserve le droit de changer de Site et de Dates de l'Evènement si le Site devenait inaccessible ou en cas de force majeure. Dans ce cas, aucune compensation de quelque forme que ce soit ne sera due au Participant.

L'Organisateur se réserve la possibilité de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts les circonstances les y obligent

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler l'Evènement après en avoir expressément averti le Participant, en conséquence de quoi l'inscription du Participant devient nulle et non avenue de fait. Dans ce cas également, aucune compensation de quelque forme que ce soit ne sera due au Participant.

4. DEMANDE DE PARTICIPATION / INSCRIPTION, ANNULATION, PAIEMENT

Toute annulation doit être formulée par écrit. Toute annulation reçue avant le 25 octobre 2019 donnera lieu à un remboursement intégral des frais d'inscription à l'exception d'une somme forfaitaire de 80 € retenue pour les frais de dossier. Toute annulation reçue au-delà de cette date, donnera lieu au paiement intégral des frais d'inscription. Ces conditions sont également applicables à toute personne absente le jour du Congrès et non remplacée. Le participant pourra se faire remplacer en informant au préalable l'équipe organisatrice par écrit.

5. SERVICES INCLUS DANS LE MONTANT DE LA PARTICIPATION

Les frais d'inscription comprennent l'accès aux conférences, les déjeuners, les pause-café, la documentation sur les interventions. Dès réception de votre inscription, nous vous ferons parvenir une facture.

Hébergement, accès

<http://www.congres-parfumscosmetiques.com/fr/hebergement-infos-pratiques.html>

6. OBLIGATION DE L'ORGANISATEUR

L'Organisateur a une obligation de moyens mais pas d'obligation de résultats.

7. ASSURANCE

L'Organisateur est responsable de l'Evènement civilement en sa qualité d'Organisateur. Cette responsabilité ne saurait en aucun cas s'étendre aux dommages causés par des tiers au Participant. Le Site répond de sa responsabilité civile en qualité de propriétaire des immeubles et des installations, fixes ou provisoires servant à l'Evènement, ainsi que pour l'exploitation des activités et entreprises qu'il gère directement. Le Participant doit obligatoirement être couvert par une police d'assurance responsabilité civile individuelle et répondre de tous les dommages causés à autrui soit par lui-même, soit par son personnel ou ses installations. Le Participant doit être couvert par une police d'assurance garantissant les matériels lui appartenant ou les biens confiés apportés lors de l'Evènement.

9. JURIDICTION ET COMPETENCES

En s'inscrivant, le Participant déclare accepter sans réserve les conditions générales. En cas de contestation, et avant toute procédure, le Participant s'engage à soumettre sa réclamation à l'Organisateur.

En cas de contestation, le tribunal du siège de l'Organisateur est seul compétent.